Image not found or type unknown

Déclaration cramif et complément prévoyance

Par **Regzaoui Myriam**, le **05/05/2017** à **19:03**

Bonjour,
Je suis en invalidité catégorie 1 depuis trois ans et je travaille 17,5 par semaine (50 %) et je percois en complément tous les mois de la prévoyance de mon employeur suite à mon invalidité.

Ma question est la suivante : je fais ma déclaration à la cramif tous les 6 mois et il m'avait été indiqué par téléphone par la cramif que je ne devais pas indiqué le montant de ma prévoyance employeur car celle-ci n'intervenait pas dans la hausse ou baisse de ma pension.En revanche je déclare bien mon travail et mon salaire

Pouvez vous me confirmer que je n'ai pas à déclarer le montant de ma prévoyance car recemment une personne m'a dit le contraire et je suis un peu prise de panique en me disant qu'il fallait finalement déclarer ce montant

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés